



MAIRIE de LA VERNAZ
République Française
HAUTE-SAVOIE
74200

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de La Vernaz

Séance du 3 Juillet 2009

L'an deux mil neuf à 19 heures 00 et le trois Juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame GARIN Jacqueline**, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la Convocation du Conseil municipal : 29 juin 2009.

OBJET :

Convention d'entretien
Local Technique Le Jotty

PRESENTS : Mmes GARIN Jacqueline, HENNEBIQUE Sylvie, MMs. HAUTEVILLE Laurent, HAUTEVILLE Bernard, Yves HAUTEVILLE-LONGET, LABAR Philippe, MOREL Alain, REQUET Christophe, YEULLAZ Mickaël.

Absents excusés : Mme Figureau Marie-Laure, M. Lizzi Stéphane

Madame HENNEBIQUE Sylvie a été élue secrétaire.

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune a mis en 2007 un système de filtration et de désinfection les eaux d'alimentation provenant du captage du Jotty. Après deux années d'utilisation elle indique à l'Assemblée que ce système a permis d'obtenir des résultats très positifs que depuis les analyses d'eau sont satisfaisantes mais ce système complexe nécessite un contrôle régulier et technique des membranes de filtrations. Madame le Maire propose de passer une convention d'entretien avec l'entreprise **GAZ & EAUX**, pour une prestation annuelle sur l'unité d'ultrafiltration pour un montant hors taxe de 3000,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de passer une convention d'entretien avec GAZ & EAUX, pour une prestation annuelle pour un montant de **3 000,00 € HT**

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

Ainsi Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Jacqueline GARIN

Maire

